



Brevet d'invention

Code de la propriété intellectuelle - Livre VI

DÉCISION DE DÉLIVRANCE

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle décide que le brevet d'invention n° 17 70463 dont le texte est ci-annexé est délivré à :
COULON XAVIER

La délivrance produit ses effets pour une période de vingt ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des redevances annuelles.

Mention de la délivrance est faite au Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 21/40 du 08.10.21 (n° de publication 3 065 997).

Fait à Courbevoie, le 08.10.21

Pour le directeur général de l'Institut National
de la Propriété Industrielle

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing Philippe CADRE.

Philippe CADRE
Directeur de la propriété industrielle